

DEC131064DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Nathalie DANGLES-LUCA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8216 intitulée Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122735DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR8216, intitulée « Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux », dont la directrice est Madame Rita HERMON-BELOT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Nathalie DANGLES-LUCA, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mars 2013

La Directrice d'unité
Rita HERMON-BELOT

¹ Pour mémoire la directrice d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012